

1845 ou la révolution du paradoxe

Autor(en): **Jaquet, A.**

Objekttyp: **SourceText**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **65 (1957)**

Heft 4

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

1845 ou la révolution du paradoxe

Le canton de Vaud a une grande chance : quand il fait des révolutions, il les fait proprement. Le sang ne coule guère et l'on y éventre surtout des tonneaux. La révolution radicale de 1845 est certainement un modèle du genre. Nous n'avons nullement l'intention de refaire l'excellent récit qu'en a donné M. Biaudet ¹. Nous voudrions seulement le compléter sur un point grâce à deux lettres écrites par le conseiller d'Etat Auguste Jaquet à Charles Monnard. Ces missives expliquent l'attitude du gouvernement qui se laissa renverser sans résistance appréciable par les radicaux. Elles permettent ainsi de combler une lacune de l'histoire de ce mouvement si important pour les destinées de la Suisse entière ².

La première de ces lettres date du lendemain du jour où la majorité libérale du Conseil d'Etat avait refusé d'accéder à la demande du Bernois de Tavel de voter à la Diète pour l'expulsion des Jésuites récemment entrés à Lucerne à la grande inquiétude de toute la Suisse protestante.

Lausanne, 23 janvier 1845.

Je vous remercie, monsieur et cher ami, des choses obligeantes pour moi que contient votre lettre à mon oncle. Je ne vous remercie pas moins de votre bonne coopération au *Courrier* ³ ; le choix des nouvelles suisses dans les derniers numéros m'a paru très bien fait. Les articles de fond allaient également bien au but. Le texte de la réponse du Conseil d'Etat à M^r de Tavel que je vous donne, tel qu'il vient d'être arrêté aujourd'hui, vous indiquera suffisamment le thème à développer jusqu'à la réunion du grand Conseil. C'est, il me semble : 1) le danger de la violence *légal*e aussi bien que de la violence brutale dans cette grande affaire ; 2) le danger pour tous, et particulièrement pour le *welsche* canton de Vaud d'une aussi grave atteinte à la souveraineté cantonale ; 3) la puérilité de vouloir séparer le principe d'un *conclusum* ⁴ de l'exécution ;

¹ *La révolution vaudoise de 1845*. Lausanne 1945.

² Ces lettres inédites se trouvent dans le fonds Monnard-Cérésolle, récemment acquis par la Bibliothèque cantonale et universitaire, à Lausanne, sous la cote Af 54.

³ *Le Courrier suisse*, organe libéral.

⁴ Il s'agit de l'arrêté d'exclusion des Jésuites.

qui veut l'un veut l'autre avec tout ce qui pourra en résulter ; 4) la charge particulièrement lourde qui retomberait sur Vaud, attendu que Berne, Zürich et lui seraient seuls en position d'agir. — J'ai eu un très long entretien avec M^r de Tavel ; dans lequel je me suis mis sur le pied d'une franchise et d'une liberté qui auront pû lui sembler singulières. Mais il y avait, sous des formes aimables, une telle naïveté d'égoïsme, que j'ai pensé qu'il fallait aussi dire ce qui est vrai sur les énormités aux quelles on pousse et l'on est poussé. Je ne puis croire que les craintes que Berne manifeste pour lui-même soient feintes ; mais elles sont très exagérées, à mon sens. Ce gouvernement a régné sans contrôle, sans autre système que de se mettre à la pointe des mouvements qui étaient dans son sens ; il a joué avec le feu et il s'étonne que le feu puisse devenir un peu chaud pour lui-même. Il n'est pas moins en position de faire un mal énorme à la Suisse ; cependant je compte un peu sur l'instinct de propre conservation qui lui a déjà fait carguer ses voiles dans l'affaire de Lucerne, et sur le tempérament des radicaux de Zürich beaucoup plus bourgeois que celui de nos anciens Seigneurs.

Rien ne bouge dans notre canton jusqu'ici ; et je ne pense pas que nos radicaux puisse songer à autre chose qu'à des pétitions qu'ils commencent, je crois, à colporter. Nous ne négligerions rien pour éclairer l'opinion, malgré les efforts du parti pour amoindrir les conséquences du vote qu'il désire.

Il faut se garder du ton alarmiste, mais sans dissimuler les conséquences des choses, et se garder aussi de toute nuance d'improbation contre Berne. Un côté à relever, c'est que notre ligne n'a rien de commun avec la position des Ultramontains.

Nous avons eu six voix ; Ruchet s'étant rallié à nous, ce qui ne sera pas sans influence sur les radicaux modérés. Ils se gardent bien de casser les vitres pour le quart d'heure. Voici la conclusion de la réponse. Après avoir réservé les éventualité, le Conseil d'Etat a répondu que « son opinion actuelle est, vû le pacte fédéral, qu'il n'y a pas lieu d'adopter les principes et les mesures indiquées par M^r le Délégué de Berne, ni pour ce qui concerne la question des Jésuites, ni pour ce qui concerne les décisions fédérales au sujet des *corps francs* ».

Mille excuses du défaut de suite de cet indigne griffonnage.

Agréez, monsieur...

A. JAQUET.

Quel aveuglement ! Cet homme chargé de hautes responsabilités dans l'Etat ose prétendre que *rien ne bouge* alors que le radical *Nouvelliste vaudois*, suivi de l'opportuniste *Gazette de Lausanne*, excite sans trêve l'opinion contre les Jésuites et leurs séides suisses. L'écho de cette campagne aurait quand même dû parvenir au Château. Sans doute le gouvernement libéral sur son

déclin se sent-il trop sûr de sa bonne conscience pour s'inquiéter outre mesure des agitateurs. Rester fermement attaché à la lettre et à l'esprit du Pacte fédéral de 1815, donc à la souveraineté cantonale ; laisser par conséquent les Lucernois libres de garder leurs Jésuites : voilà une politique droite, conséquente, vertueuse. Elle doit donc emporter l'assentiment de chacun si on l'explique suffisamment : tel est le rôle de Monnard.

L'optimisme gouvernemental ne devait toutefois pas tarder à s'ébranler devant le gigantesque pétitionnement organisé par les radicaux pour que le Grand Conseil, qui devait se réunir le 12 février, modifiât le projet du Conseil d'Etat d'instruction aux députés à la Diète et leur enjoignît de voter l'expulsion des Jésuites.

Lausanne, 8 février 1845.

Monsieur et cher ami,

... Notre situation est devenue depuis dix jours grave ou, du moins, beaucoup plus difficile que vous ne le supposez. Voici les faits ; vous savez que je ne suis pas alarmiste, et que je cherche à ne rien donner à l'imagination aux dépens de la réalité.

L'élément anarchique et révolutionnaire qui existe dans notre canton, comme dans les autres, s'est réveillé, à la faveur de la question des Jésuites, avec une intensité, telle que vous n'avez rien vû de pareil depuis 1830, ni même en 1830 ; et que les espérances du radicalisme en sont excessivement exaltées.

Leur pétition, absurde pour le fond, est en harmonie avec la confusion qui règne dans les idées sur la question des Jésuites. Ils la font signer en masse, avec ou sans lecture préalable, mais avec une activité fabuleuse. Je ne doute pas qu'ils ne recueillent 25 à 30 mille signatures. La plupart de ces citoyens ont signé sans mauvaise intention, par antipathie contre les Jésuites, pour ne pas se compromettre, etc. Vous dirai-je que le ministre Juillerat a signé en tête et toute la Municipalité de Rolle à la suite ? On ne se cache pas pour imprimer au mouvement une direction hostile au gouvernement, aux Jésuites, au Conseil d'Etat. aux mômiens, etc. ; il n'est pas de mauvaise passion qu'on ne cherche à remuer.

A moins que toutes les probabilités ne soient trompeuses, il y a trop de factice en tout cela pour que cela se prolonge. Cependant les meneurs prétendent tenir la majorité du Grand Conseil par leurs comités locaux et leurs clubs ; je crois qu'ils disent vrai. C'est fortement organisé surtout le long du lac, et à Cossonay. Les assemblées populaires iront en s'échauffant ; et les meneurs sont gens à jouer le tout pour le tout. Schopfer est plus dupe qu'autre chose ; mais je n'en dirai

pas autant des autres. Ajoutez les traitres connus ¹ au sein du Conseil d'Etat. Voilà le tableau.

Il vous explique la position du gouvernement, et le danger de toute fausse démarche de sa part. Cette partie de ma lettre est entièrement confidentielle ; mais je tiens à vous dire pourquoi nous ne recourons pas à des moyens que tout le monde conseille à première vue. Les mesures inefficaces sont pires que l'absence de mesures. C'est ce qui nous a fait rejeter l'idée d'une proclamation, qui ne serait qu'un chiffon de papier. Toute mesure militaire avant des faits constatés serait retournée contre nous, et aliènerait les 25 à 30 mille pétitionnaires, qui sont engagés d'amour-propre, et sont accessibles à toutes les mauvaises impressions. Je ne doute point qu'il n'y ait une grande affluence à Lausanne le jour du vote. Mais la mise sur pied d'un ou deux bataillons y attirerait dix ou vingt mille personnes. C'est une véritable crise à passer. La majorité est acquise d'avance à l'instruction Druey. La prévoyance de la peur, chère aux Vaudois, a augmenté le mal en parlant de projet de marche sur Lausanne, longtemps avant que les meneurs pussent raisonnablement en avoir l'idée.

Il faudra un nouveau flux d'idées pour nous redonner un point d'appui en dehors de la question des Jésuites. A part la crise immédiate qui peut finir plus ou moins mal, ceci n'est que le commencement d'une lutte violente de la part du radicalisme contre les hommes et les institutions actuelles ; il aspire à inaugurer le règne des clubs, la pression morale sur la pensée, et l'intimidation en toutes choses. Le pays se lasserait d'eux ; mais il est bien mol et bien timide. *Druey* disait prophétiquement : les notres nous mèneront comme à Zürich et à Lucerne ; en attendant il jubile et il chauffe. Notre majorité se tient bien ; mais *Ruchet* est bien faible. — Les jeunes gens de l'Académie ont senti le piège, et s'en sont gardés. Heureusement que les hommes ne sont pas les seuls à mener le monde ! Adieu, monsieur, j'ai du plaisir à reporter ma pensée vers la sûreté de mes relations avec vous. Et je sais que le soleil vient après les nuages !

votre bien affectionné A. JAQUET.

Lâcheté, découragement, lassitude d'un gouvernement usé qui voit brusquement que le peuple l'abandonne, même le clergé, soutien du régime, affolement d'autorités affaiblies qui sentent que toutes les mesures de défense se retourneront contre elles ! Voilà le jugement qu'on serait tenté de porter à l'égard de Jaquet et de ses collègues.

Bien au contraire ! Depuis le 23 janvier, les yeux de Jaquet se sont ouverts et il se livre à une analyse lucide de la situation. Il

¹ Druey et Blachenay, minorité radicale.

prévoit ce qui paraît évident : le Grand Conseil va suivre le projet Druey réclamant, comme les pétitions, l'éviction des Jésuites. Dans ces conditions, le Conseil d'Etat mis en minorité s'inclinera comme d'autres fois devant le vœu des représentants du peuple et continuera à gouverner. La crise sera grave, elle pourra provoquer quelques dégâts, car le sentiment public est violemment affecté ; il faudra regagner la confiance populaire. Mais rien ne fait croire que la lutte pour le pouvoir se terminera de prime abord par la victoire des factieux.

Hélas ! Qui aurait pu penser que le Grand Conseil voterait en nègre blanc ? Comment supposer qu'il refuserait à la fois le projet Druey et celui du Conseil d'Etat pour se rattacher par 300 voix contre 64 à l'inopérant projet du conseiller Muret-Tallichet invitant amiablement et de manière pressante les Lucernois à ne pas accorder l'entrée aux Jésuites ?

On sait la suite : irrité que ses porte-parole n'aient pas suivi ses injonctions, le peuple renversait les deux Conseils et mettait Druey et les radicaux au pouvoir.

Le plan d'action — ou d'inaction — des libéraux avait été probablement judicieux : en évitant d'irriter leurs ennemis par des mesures maladroites, ils réussirent à empêcher que ceux-ci n'excitent l'opinion contre les autorités mêmes ¹. Les chefs radicaux allèrent même jusqu'à exhorter le peuple à ne pas accourir à Lausanne pour la séance du 12 février. Eux aussi misaient sur la docilité du Grand Conseil, qui allait de soi après le succès du pétitionnement.

Le gouvernement libéral mourut parce qu'il n'avait pas eu assez d'ennemis au Grand Conseil ; le régime radical s'instaura parce que les élus du peuple n'obéirent pas à leurs mandants. Dénouement imprévisible d'un raisonnement logiquement rigoureux !

Ainsi, ni vainqueurs ni vaincus n'avaient supposé le déclenchement de cette révolution. Faut-il expliquer autrement son caractère pacifique ? et le fait que les passions violentes ne se déchaînèrent qu'une fois la première stupéfaction passée et les radicaux solidement au pouvoir ?

ANDRÉ LASSERRE.

¹ Le seul acte des libéraux, une tardive contre-pétition, eut peu d'écho. On est frappé de constater très peu d'attaques contre le gouvernement, avant la révolution. Les mécontents en veulent surtout aux Jésuites et aux aristocrates (!)